LAMY
LES CONSTRUCTEURS
12 rue St Gilles ZI Nord F-28800 BONNEVAL
T: +33(0)2 37 47 40 34 - F: +33(0)2 37 96 21 91
Siret 399 462 274 00016 - APE 2830 Z

FERRAT
620 Avenue du Marché Gare
34070 MONTPELLIER

BMF.SDR 23 (CLB250x30+J) / GRL.S.2E 22 (Daffleur) / AC
139900
GRIS LAMY

DECLARATION CE DE CONFORMITE / NOTICE D'UTILISATION

A conserver et laisser à disposition de l'acheteur/client concessionnaire

1) Nom et adresse du Constructeur : S.A.S. LAMY, Zone Industrielle, 28800 BONNEVAL
2) Identification Equipement :

- Code Article A0250080074
- Désignation BMF.SDR 23 (CLB250x30+J) / GRL.S.2E 22 (Daffleur) / ACC-JCB/QFIT(PO
- Couleur GRIS LAMY
- N° de Série 139900
- Poids: 830 KG.
- Capacité 1,70 MÉTRE CUBE
- Avec produit densité de : 1

3) Dispositions réglementaires au matériel :
- Vérifiez le graissage de tout axe d'articulation;
- Vérifiez le serrage de tous les boulons, **principalement au niveau de l'accrochage du chariot, s'il en est pourvu.**
- Vérifiez les supports, **principalement au niveau de l'accrochage du chariot,** que les plats et les oreilles ne soient pas tordus, que le jeu maxi entre l'accrochage de l'équipement et tablier d'origine soit toujours **inférieur à 3 mm.**
- Vérifiez à solidariser l'équipement et le chariot ainsi que la portée de l'accrochage;
- Vérifiez la tuyauterie hydraulique, les flexibles (fuite ou coupure visuelle sur l'équipement animé) ;
- Attelez, verrouillez, et vérifiez le bon attelage;
- Couplez les voies hydrauliques (sur équipement animé) ;
- Faites fonctionner en position basse le cavage/décavage en pression assez élevée ;
- Faites fonctionner plusieurs fois en position basse l'ouverture/fermeture de l'équipement animé par les voies hydrauliques ;
- Revérifiez le verrouillage, les voies hydrauliques ;
- **Vérifiez la position ouverture Mâchoire cavée à fond, ainsi que la position décavée par rapport aux pneus.**

Dispositions réglementaires à prendre **pendant l'utilisation** du Matériel :
- Ne pas rester autour de l'équipement pendant le fonctionnement ;
- Ne jamais stationner en dessous d'un'équipement en hauteur ;
- Ne jamais descendre du chariot en laissant l'équipement en hauteur ;

Dispositions réglementaires à prendre **pour démontage** du Matériel :
- Fermez l'équipement animé (hydro-griffe : grappin fermé) ;
- Positionnez l'équipement bien à plat sur sol uni ;
- Désaccouplez l'équipement de ces voies hydrauliques ;
- Déverrouillez et vérifiez la bonne stabilité sur sol de l'équipement ;

4) Nom et fonction du signataire du CE : **Monsieur Jean Michel LAMY, Dirigeant de la Société**

5) Date et Lieu : **Le 30 octobre 2014 à BONNEVAL**